

**TABLEAU DE SYNTHESE  
RELATANT L'UTILISATION  
DES DERNIERES AUTORISATIONS FINANCIERES**

Les délégations et autorisations consenties au Conseil d'administration par l'Assemblée générale mixte du 20 juin 2019 sont les suivantes :

<b>Nature de la délégation de compétence ou de l'autorisation</b>	<b>Date de l'assemblée générale</b>	<b>Durée de validité et échéance</b>	<b>Montant nominal maximum (en € ou % du capital social)</b>	<b>Utilisation</b>
Autorisation donnée en vue de l'achat par la Société de ses propres actions <sup>1</sup>	20 juin 2019	18 mois ~ 20/12/2020	Dans la limite d'une détention maximum de 10% du capital social	Néant
Autorisation donnée à l'effet de réduire le capital social par annulation des actions achetées par la Société <sup>2</sup>	20 juin 2019	24 mois ~ 20/06/2021	Dans la limite de 10%, par période de 24 mois, du capital social	Néant

Le texte complet des résolutions votées à l'Assemblée générale du 20 juin 2019 est disponible sur le site Internet de la Société.

<sup>1</sup> 6<sup>ème</sup> résolution approuvée par l'Assemblée Générale Mixte du 20 juin 2019

<sup>2</sup> 7<sup>ème</sup> résolution approuvée par l'Assemblée Générale Mixte du 20 juin 2019

Les délégations de compétences et autorisations accordées par les assemblées générales des actionnaires au Conseil d'administration en matière d'augmentation de capital figurent dans le tableau ci-dessous.

Nature de la délégation de compétence ou de l'autorisation	Date de l'assemblée générale	Durée de validité et échéance	Montant nominal maximum (en € ou % du capital social)	Utilisation
Délégation de compétence consentie au Conseil d'Administration à l'effet de décider l'émission d'actions ordinaires avec maintien du droit préférentiel de souscription <sup>3</sup>	05 juin 2018	26 mois ~ 05/08/2020	Montant nominal de l'augmentation de capital immédiate et/ou à terme : 10 000 000 Euros	Mise en œuvre de cette délégation par décision du Conseil d'administration en date du 11 juin 2018 à l'effet de procéder à une augmentation de capital de 9 806 470 Euros.  Constatation de la réalisation définitive d'une augmentation de capital de 9 806 470 Euros par décision du Président Directeur Général en date du 1 <sup>er</sup> août 2018.
Délégation de pouvoirs à consentir au Conseil d'Administration à l'effet de décider une augmentation de capital en numéraire réservée aux salariés adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise <sup>4</sup>	05 juin 2018	26 mois ~ 05/08/2020	Montant nominal de l'augmentation de capital immédiat ou à terme : 200 000 Euros	Néant

Le texte complet des résolutions votées à l'assemblée générale du 05 juin 2018 figure au chapitre 21.3.1 du Document de référence 2017 de Gascogne, déposé auprès de l'AMF le 15 juin 2018 et est disponible sur le site Internet de la Société.

<sup>3</sup> 8<sup>ème</sup> résolution approuvée par l'Assemblée Générale Mixte du 05 juin 2018

<sup>4</sup> 9<sup>ème</sup> résolution approuvée par l'Assemblée Générale Mixte du 05 juin 2018